

Délibération 34/2021

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du 16 décembre 2021

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 16 décembre 2021, sur convocation faite le 8 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseillers présents : 17

Président : Didier SIMONNET

Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry

Présents titulaires :

ADOLPHE Mariette – LAFARIE Thomas - ROY Serge - SAINTLOS Thierry – SIMONNET Didier -
BESSAGUET Bruno - BURNET Alain - LESAUVAGE Thierry - MAUGAN Claude - MORIN Henri – ROUYER
Denis - VILLAUTREIX Marie-Josée – SERVENT François

Présents suppléants délégués :

CUVILLER Armelle - BARCAT Jacky – LEJEUNE Catherine

Titulaires excusés :

CRETIN Emmanuel - DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien - LAUMONIER Bernard - MALAGNOUX Jonathan
- PERAUDEAU Marie-Christine - RENOUX Éric - BLANCHE Hervé – CHEVILLON Pierre - DURIEUX Michel
– PACAUD Lionel - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – RUDELLE Dominique
- THIBAUDEAU Lucien - VITET Françoise – BROUHARD Patrice

Objet : Vote de décision budgétaire modificative n°2

Le Comité syndical :

- Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales notamment son article 1612-11 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Ayant entendu le rapport de présentation de la DM2 ;
- Après en avoir délibéré ;

APPROUVE la décision modificative N°2 dont la synthèse figure ci-après.

AR Prefecture

017-251710687-20211216-DELIB342021-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	1 000,00	28145 (040) : Const sur sol d'autrui-Instal	3 000,00
2088 (20) : Autres immobilisations incorpo	-1 000,00	28153 (040) : Installations à caractère spéc	500,00
2153 (21) : Installations à caractère spécifi	4 000,00	28184 (040) : Mobilier	500,00
	4 000,00		4 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-105 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	101 000,00		
6811 (042) : Dot. aux amort. des immo. incorp	4 000,00		
	0,00		

AUTORISE le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Votée à l'unanimité

Le Président
Didier Simonnet

Transmis en sous-préfecture le : 16-12-2021
Affiché le : 17-12-2021
Certifié exécutoire le : 17-12-2021

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers